

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 135 (2009)
Heft: 12: Fin de chantier

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUR LE CHANTIER DU ROLEX LEARNING CENTER

Le 24 avril dernier, la commission « femme et sia » de Suisse romande organisait une visite de chantier du Rolex Learning Center de l'EPFL, projet des architectes Kazuyo Sejima et Ryue Nishizawa du bureau japonais SANAA.

Cet événement s'inscrit dans le cadre des rencontres régulièrement organisées par la commission, pensées comme des espaces ouverts au débat, à l'échange et à l'action et qui visent à soutenir professionnellement les femmes architectes et ingénieures. La visite du Rolex Learning Center met en relief deux thèmes majeurs sur lesquels la commission se propose d'œuvrer : augmenter la visibilité des femmes et améliorer la visibilité des professionnelles au parcours exemplaire.

Une trentaine de femmes ont été accueillies dans les cabanes de chantier de l'entreprise *Losinger*. Equipées de bottes, casques et gilets fluorescents, elles ont brièvement rencontré Kazuyo Sejima et Ryue Nishizawa, présents à l'EPFL lors de l'un de leurs passages réguliers sur le chantier. Tout au long de la visite, les participantes ont bénéficié des informations fournies par Yumiko Yamada (ci-dessous, au centre), architecte, qui a suivi de près cet imposant projet. La jeune femme a fait partager son enthousiasme pour ce chantier, où elle se sent comme à la maison.

Impliquée depuis les premiers jours du projet, après le résultat du concours remporté en 2005, c'est elle qui a été choisie par SANAA pour en superviser la construction. En Suisse depuis trois ans, elle est actuellement la seule personne du bureau SANAA présente en permanence sur le chantier. Entre les visites mensuelles ou bimensuelles des auteurs du projet, elle profite au quotidien d'une ligne téléphonique ouverte avec Tokyo, qu'elle utilise une dizaine de fois par jour.

Depuis la terrasse aménagée au sommet des bureaux, on découvre les voiles de béton. C'est là, avec la vue d'ensemble du chantier et de son rapport avec le lac, que Yumiko Yamada décrit le processus du projet, du concours à sa réalisation. Elle soulève notamment les enjeux d'ingénierie de ce chantier et dont la résolution a impliqué plusieurs bureaux d'ingénieurs. La conception des détails s'est elle aussi avérée très complexe. Il s'agissait entre autres de répondre aux exigences de sécurité incendie ou aux questions d'accessibilité, tout en respectant les espaces ouverts et la simplicité formelle du concept initial.

Cette visite – qui coïncidait avec la pose des premiers vitrages – a permis de découvrir l'enveloppe extérieure. Comme pour l'ensemble du bâtiment, la conception des éléments vitrés et de leurs cadres a fait l'objet

d'une attention particulière afin de prendre en compte les importants mouvements enregistrés au niveau des coques de béton. Et bien qu'à première vue tous les choix entrant dans la résolution des détails semblent d'une grande évidence, il est clair que cette simplicité est le résultat d'un travail et d'un engagement acharnés.

Quelques questions à Kazuyo Sejima

Rencontrée quelques semaines plus tôt lors de la remise du prix Prix Erna Hamburger 2009, décerné par la fondation EPFL-WISH (*Women in Sciences and Humanities Foundation*) et qui couronne une carrière féminine exemplaire dans les sciences, Kazuyo Sejima s'est prêtée au jeu de l'entretien.

F. + sia : Vous avez étudié dans une université réservée aux femmes, la Japan Women's University. Était-ce un choix conscient ?

Kazuyo Sejima : L'accessibilité à l'éducation supérieure pour les femmes japonaises est un phénomène assez récent dans l'histoire du Japon. La *Women's University* a été, en 1901, la première à accepter les femmes. Quand j'ai voulu intégrer une école d'architecture, j'ai envoyé trois candidatures dans des universités différentes. Cette année-là, c'est la seule école





qui pouvait m'offrir une place. J'y suis donc allée, non sans quelques appréhensions. Mais cette école s'est révélée très formatrice à plusieurs niveaux. Au début du cursus, on y abordait de petits projets d'architecture intérieure, de mobilier. La dernière année était dédiée à un projet de plus grande envergure, un petit musée ou encore un ensemble de logements. L'ambiance y était très cordiale. Je n'aurais peut-être pas pu réussir dans le contexte hyper compétitif d'une université mixte.

F. + sia: Après quelques années passées dans le studio de Toyo Ito, vous êtes lancée comme architecte indépendante avant de vous associer à Ryue Nishizawa, un jeune homme de dix ans votre cadet. Pourquoi ce choix d'un homme pour associé?

K. S.: Homme ou femme, pour moi, il n'y a pas de différence, l'important c'est la personnalité et la complémentarité dans le travail. Avoir un associé permet de palier aux moments de la vie où l'on se sent moins productif, et vice-versa. Les collaborateurs du bureau jouent aussi ce rôle, le travail y est collectif.

F. + sia: Avez-vous dû renoncer à certains aspects de la vie d'une femme pour l'architecture?

K. S.: Pas consciemment. Un jour, j'ai regardé en arrière et je me suis dit, voilà, il y a certaines choses que je n'ai pas eues, je n'ai pas fondé de famille comme la plupart des femmes de ma génération. Peut-être parce que j'ai mis beaucoup d'énergie dans mon métier d'architecte. Mais ça n'a pas été

un choix prémédité, c'est arrivé, c'est tout.

F. + sia: Avez-vous l'impression d'avoir eu à travailler plus qu'un homme pour arriver où vous êtes aujourd'hui?

K. S.: J'ai eu beaucoup de chance dans mon parcours. Je préfère penser que ce qui est récompensé, c'est la qualité de l'architecture, qu'on soit un homme ou une femme. Mais je sais que pour mes employées qui ont des enfants, les premières années sont très difficiles et qu'elles doivent en quelque sorte ralentir, diminuer l'ardeur de leur travail d'architecte. Enfin, peut-être que les hommes sont plus habiles en politique, ce qui expliquerait qu'il y ait si peu de femmes dans le *star system* actuel.

Comission femme + sia
Suisse Romande

JOURNÉE CULTURELLE SIA 2009 : ANNULATION

La direction de la **sia** annule la Journée culturelle 2009. Une décision infiniment regrettable, mais imposée par un nombre bien trop faible d'inscriptions à ce jour, avec le risque majeur d'un déficit inacceptable.

Lors de sa séance du 17 juin, la direction a dû se résoudre à l'annulation de la Journée culturelle 2009 à Lausanne. Elle l'a fait à contrecœur et avec énormément de regrets, car elle demeure convaincue des atouts extraordinaires offerts par le thème, le programme et le lieu choisis. Mais le nombre excessivement restreint d'inscriptions enregistrées ne justifie plus le maintien de la manifestation.

Trop peu d'inscriptions

La publicité pour la Journée culturelle et le bal SIA de la soirée précédente a été lancée début avril, avec la mise en ligne du programme sur le site de la Journée culturelle et l'invitation écrite envoyée à tous les membres. Les événements ont ensuite été promus par une diversité de canaux supplémentaires et largement annoncés au-delà du cercle des membres **sia**. Or, au 17 juin 2009 – soit deux mois et demi après le lancement et à mi-échéance du délai d'inscription final –, seules quelques 110 personnes avaient commandé un billet d'entrée pour la Journée culturelle, alors que les organisateurs tablaient sur quelques 1100 hôtes payants, ce qui aurait correspondu à une moyenne entre le nombre de participants aux Journées 2001 à Lucerne et 2005 à Berne. Le tableau n'est pas plus réjouissant en ce qui concerne les inscriptions au bal SIA du 10 septembre 2009.

Déficit trop important

Les expériences des précédentes Journées et d'autres manifestations

ayant montré que le nombre d'inscrits à mi-échéance équivalait en général à la moitié des participants effectivement réunis le jour de l'événement, les organisateurs et la direction ont été forcés d'admettre que la participation à la Journée culturelle 2009 demeurerait largement au-dessous des pronostics, même avec un nouveau gros effort publicitaire d'ici au 11 septembre. Les généreux espaces réservés pour l'occasion seraient non seulement demeurés significativement sous occupés, mais le déficit engendré aurait avoisiné les 200000 francs ou même plus. Se refusant à courir un tel risque, la direction s'est donc tristement résolue à l'annulation de la manifestation. Quant aux raisons de cet échec, elles seront dûment analysées.

Thomas Müller, RP/Communication SIA

PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2009

Dans son allocution aux délégués du 15 mai 2009 à Zurich, le président Daniel Kündig a d'abord cité le rapport annuel 2008 pour se féliciter de la visibilité renforcée de la **sia**.

Durant l'année écoulée, la Société a non seulement fait preuve de détermination en rejetant le projet de révision de la Loi fédérale sur les marchés publics, elle s'est aussi engagée dans divers projets – dont les Dialogues d'architecture – qui soulignent le rôle essentiel joué par les membres **sia** dans la culture du bâti en Suisse.

Afin de pérenniser la qualité de cet engagement, il s'agit désormais de continuer à sensibiliser les citoyens, les élus et les pouvoirs publics à la nécessité d'impliquer davantage de spécialistes, et notamment des professionnels **sia**, dans la prise de décision et la recherche de solutions afin d'assurer une évolution positive du patrimoine bâti en Suisse.

Membres d'honneur

En reconnaissance de leurs contributions émérites, les délégués et la direction ont décerné le titre de membre d'honneur à l'architecte Mario Botta, aux ingénieurs civils Peter Matt et Alfred Hagmann et au professeur de droit Peter Gauch. Mario Botta a fait preuve d'un grand engagement pour l'Accademia di Architettura, grâce à laquelle la Suisse italienne héberge une école d'architecture de renommée internationale. Peter Matt a œuvré de longues années à la tête de la commission des normes de structures porteuses, jouant un rôle clé dans l'élaboration des Swisscodes, dont il peut revendiquer la paternité. Alfred Hagmann s'est engagé durant de nombreuses années au sein de la direction et sa contribution à la réorientation stratégique de la **sia** en 1999 demeure essentielle. Enfin, Peter Gauch a mis sa science juridique et son expertise en droit de la construction au service des publications de la **sia**, qui lui doit en particulier la norme fondamentale SIA 118 et les commentaires correspondants sur le droit de l'architecte et le contrat d'entreprise.

Elections à la direction et à la CNR

Avec Laurent Vulliet et Daniel Meyer, les délégués ont nommé deux ingénieurs civils de premier plan au sein de la direction. Ils succèdent à Alfred Hagmann et à Peter Marti.

Né en 1958, Laurent Vulliet est ingénieur civil diplômé EPF et docteur ès sciences techniques de l'EPFZ. Depuis 1996, il est professeur et directeur du Laboratoire de mécanique des sols de l'EPFL. De 1999 à 2001, il a dirigé le Département de génie civil de l'EPFL et de 2001 à 2008, il a assumé la charge de doyen de la Faculté Environnement naturel, architectural et construit (ENAC). Depuis juillet 2008,

il assure la direction opérationnelle de *Bonnard & Gardel Consulting Engineers* à Lausanne.

Né en 1962, Daniel Meyer est ingénieur civil diplômé EPF. Depuis 1995, il est co-proprétaire du bureau Dr. Lüchinger et Meyer ingénieurs civils à Zurich. A côté de son activité de praticien, il a enseigné la statique et le comportement des structures au département de génie civil de la HES zurichoise entre 1995 et 2003 et, depuis 2003, il est chargé de cours pour la construction en verre à l'ETS de Lucerne. Depuis 2004 et jusqu'à son élection à la direction de la **sia**, il a fait partie du comité de la section zurichoise de la **sia**.

Pour succéder à Markus Schaeffle, les délégués ont élu Christian Gautschi à la Commission centrale des normes et règlements (CNR). Né en 1957, il est architecte à Zurich et membre de longue date de la Commission SIA 102, qu'il représentera désormais au sein de la CNR.

Comptes annuels

L'année comptable 2008 se solde par un déficit de quelque 46 000 francs. Certes négatif, ce résultat est néanmoins bien meilleur que le précédent et également supérieur au budget initial, comme l'a expliqué Markus Bühler, membre de la direction et trésorier de la **sia**. Une évolution qui est notamment due à une augmentation du nombre de membres et au succès inattendu de i-Norm, l'abonnement électronique aux normes par Internet. Le développement réjouissant de SIA-Service et une diminution des charges salariales au secrétariat général ont encore contribué à ce bon résultat.

SIA 142/143

Les concours d'architecture et d'ingénierie, ainsi que les principes fondamentaux concernant l'exécution

de mandats d'étude étaient jusqu'ici définis dans le Règlement SIA 142 des concours d'architecture et d'ingénierie. Or, comme l'a exposé aux délégués Blaise Junod, président de la Commission 142 correspondante, des incohérences et lacunes relatives aux mandats d'étude, de même que l'importance croissante de ces derniers ont motivé l'élaboration, lancée il y a deux ans, d'un Règlement des mandats d'étude parallèles SIA 143. Mais les travaux engagés ont vite montré que le Règlement 142 appelait également certaines révisions. Pour l'essentiel, cinq compléments ou modifications y ont donc été apportés : introduction d'un tour facultatif d'évaluation anonyme, compensation pour le lauréat en cas de réduction du mandat de suivi envisagé, description précise des droits résultant de la mise au concours, augmentation des dommages et intérêts en cas d'abus et reformulation de la procédure applicable en cas de conflits. Le texte intègre également de nouvelles précisions pour l'élaboration d'expertises, de prises de position et d'attestations de conformité par la Commission SIA 142/143, ainsi que pour la rédaction d'explications et de commentaires concernant l'interprétation et l'application des règlements. Enfin, divers articles relatifs à la constitution des équipes de concours ont été complétés, tandis que les obligations et responsabilités du jury ont été précisées. Les délégués ont approuvé la révision et autorisé la publication des nouveaux règlements 142 et 143, qui est prévue d'ici fin juin.

Thomas Müller, RP/Communication SIA

BROCHURE DE L'INGÉNIEUR CIVIL

Pour informer surtout les jeunes sur la profession d'ingénieur civil, mais aussi pour améliorer son image dans la société, le Groupe professionnel Génie



Le savoir-faire de l'ingénieur civil

civil de la **sia** a publié une brochure « Le savoir-faire de l'ingénieur civil ».

Seize pages montrent les réalisations des pionniers et les tâches futures, le spectre de la profession et les possibilités de la formation. Une double page couleur est consacrée à chacun des sept thèmes : les ingénieurs aux sources de la modernité, profession de l'ingénieur civil, fonction et forme, efficacité en duo, qualité des ouvrages bâtis, les chemins possibles de la formation, donner corps à des idées.

Le Groupe professionnel Génie civil distribuera activement la brochure, par exemple aux offices d'orientation et de la formation professionnelle ou lors d'une journée de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie pour l'encouragement de la relève dans le domaine des sciences naturelles, des mathématiques et de la technique. Vous êtes invité à commander un ou plusieurs exemplaires de la brochure à l'adresse gpgc@sia.ch

(SIA)

2^E SÉANCE DE LA CNR

La commission centrale des normes et des règlements (ZNO/CNR) a approuvé la publication de la norme SIA 384/6 « Sondes géothermiques », sans toutefois trancher la question de savoir si le nombre de modèles d'application qu'elle intègre (sous forme de tables et de graphiques) n'est pas excessif. Quant

au cahier technique SIA 2032 « Energie grise », sa mise en consultation a suscité quantité de réactions : la commission les a toutes examinées, mais n'en a retenu qu'une partie. Avec ce document, la CNR se félicite d'apporter au débat énergétique une réponse normative calquée sur le nouveau concept de performance énergétique de la **sia**. Le délai de recours pour ces deux textes s'achèvera le 15 juillet, après quoi leur publication sera lancée.

Nouveaux projets

La nouvelle norme SIA 269/8 « Conservation des ouvrages – Séisme » prendra le relais du cahier technique M 2018 « Vérification de la sécurité parasismique des bâtiments existants », qui a fait ses preuves. Durant son élaboration, on examinera si d'autres aspects de la protection contre les dangers naturels doivent y être intégrés. Les projets de révision partielle de SIA 263 « Construction en acier », SIA 263/1 « Construction en acier – Spécifications complémentaires » et SIA 266 « Maçonnerie » poursuivent les adaptations aux Eurocodes des normes de structure en vigueur. Enfin, le démarrage des travaux pour une norme SIA 384/3 « Systèmes de chauffage dans les bâtiments – Techniques d'installation, degré d'utilisation et besoins en énergie » prépare un nouveau document exhaustif dans le domaine des installations du bâtiment.

Deux propositions ont encore été approuvées. Pour le nouveau projet SIA 382/x « Ventilation dans les immeubles d'habitation », la CNR réaffirme la règle du volontariat qui s'applique aux travaux de normalisation de la **sia** et rappelle qu'aucun mandat rémunéré ne peut être passé pour la constitution du dossier de requête. Quant au projet de révision partielle de SIA 232, 233, 234, 235 « Toitures inclinées et revêtements

de façade », il vise à en consolider et resserrer le contenu, en particulier pour ce qui concerne les CGC.

Questions concernant la politique de normalisation

Le séminaire tenu à l'issue de la séance ordinaire a été consacré à la politique de normalisation que l'assemblée des délégués devra redéfinir en novembre, ainsi qu'aux positions de la **sia** face à la normalisation européenne. Si la ligne politique générale ne semble guère appeler de modifications, il s'avère en revanche que les objectifs fixés il y a trois ans n'ont pas ou que très partiellement été atteints. Les points suivants ont été débattus :

- Comment peut-on améliorer l'attrait pour le travail de normalisation ?
- Quels engagements financiers la pérennité du recueil des normes pré-suppose-t-elle ?
- La **sia** se préoccupe-t-elle suffisamment des normes ?
- De quelle manière le contenu des travaux de normalisation est-il dirigé ?

La dernière question a en particulier suscité un vif débat sur le rôle actuel et futur du comité consultatif pour les normes de construction (NBB). Il a également été admis que l'utilité spécifique de chaque projet de norme nécessite plus d'attention. A cette fin, et notamment pour les projets de révision, il faudrait examiner plus précisément les expériences faites avec les normes précédentes et les prendre en compte.

Normalisation européenne

Pour terminer, trois exposés ont fait le point sur l'évolution de la normalisation européenne. L'approche élargie et l'interdisciplinarité croissante adoptées par l'Europe dans ses pratiques de normalisation génèrent des incertitudes. Par ailleurs, celle-ci aborde de plus en plus de thèmes touchant le domaine

des études et de la planification. La CNR a décidé de mandater un groupe qui observera les évolutions européennes en cours et suivra de près les collaborations stratégiques de la **sia** avec des organismes tiers.

Markus Gehri, responsable CNR

NOUVELLE RÉDACTRICE SIA

Depuis le 1er juin, Sonja Lüthi est la nouvelle rédactrice responsable des pages **sia** dans les revues TRACÉS et TEC21.

Après des études d'architecture à l'Université technique de Delft (NL) et à l'EPFZ, elle a travaillé au sein de l'agence de presse zurichoise Alphajournalisten AG, puis s'est établie comme journaliste d'architecture indépendante dès 2002. Parallèlement à cette activité, elle est depuis 2005 responsable de l'organisation de manifestations pour la Haute école spécialisée bernoise Architecture, bois et génie civil. Au secrétariat général, Sonja Lüthi succède à Jenny Keller qui a quitté la **sia**, après une année et demie de collaboration, pour relever de nouveaux défis professionnels.

Sonja Lüthi invite les lecteurs à lui soumettre leurs suggestions ou critiques d'articles sur des thèmes concernant la **sia**, de même qu'elle se réjouit de recevoir des contributions émanant des sociétés spécialisées, des groupes professionnels et des membres **sia**. Vous l'atteindrez par téléphone au 044/283 15 67 ou par courriel à l'adresse suivante : sonja.luethi@sia.ch.

{sia}

